

ASSEMBLÉE NATIONALE

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 438

présenté par

Mme Janvier, Mme Pitollat, Mme Rossi, M. Sorre, M. Gouttefarde, Mme Le Feur, M. Sempastous, M. Maillard, M. Daniel, M. Bouyx, Mme Charrière, M. Claireaux, Mme Tiegna, M. de Ruyg, M. Cabaré, M. Kokouendo, M. Templier, Mme Sarles, Mme Vanceunebrock, M. Ardouin, M. Barbier, Mme Bureau-Bonnard et M. Alauzet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.